

**Séance du 30 septembre 2021****Délibération n° 2021-119**

L'an deux mil vingt et un, le 30 du mois de septembre à 20 heures, se sont réunis, à Le Brethon, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 20 septembre 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER

Absents excusés : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur David LOUBRY, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Alain BECQUART

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	
N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

<b>Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique</b>
---

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 38 ;
- VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération n°2015-63 du conseil communautaire en date du 18 juin 2015 relative à la modification du tableau des emplois et effectifs en lien avec les nouveaux rythmes scolaires ;

- VU** la délibération n°2020-26 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle ;
- VU** la délibération n°2021-41 du conseil communautaire en date du 04 mars 2021 relative au tableau des effectifs ;
- VU** l'avis favorable du comité du technique en date du 13 septembre 2021 ;

**Considérant** que l'agent occupant le poste a présenté sa démission et ne fait plus parti des effectifs de la communauté de communes depuis le 01 septembre 2021 ;

**Considérant** que le Comité Technique du Centre de Gestion 03 a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 septembre 2021 ;


Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de supprimer du tableau des effectifs un poste d'adjoint technique de 117 heures annuelles soit 2,55 heures annualisées.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
  
Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)